

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 120

présenté par

Mme Poletti, M. Herbillon, M. Quentin, M. Cordier, Mme Audibert, M. Ramadier, M. Bony,
M. Teissier, M. Bazin, M. Cinieri et M. Brun

ARTICLE 8

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« VIII. – Tous les deux ans, la société Expertise France remet un rapport au Gouvernement et au Parlement recensant le nombre d'experts techniques internationaux français, détaillant leur secteur d'intervention et leur secteur géographique d'activité dans le but d'améliorer l'attractivité de ce métier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 20 ans, le nombre d'experts techniques internationaux est en baisse constante, corrélé, notamment, au manque d'attractivité de ce métier. Pourtant, l'expertise technique internationale est essentielle dans la mise en oeuvre de la politique d'aide publique au développement. Son apport intellectuel est aussi indispensable pour l'élaboration de cette politique et permet de préparer au mieux les interventions françaises dans les pays bénéficiaires de l'APD. En ce sens, le Gouvernement et le Parlement doivent pouvoir connaître les causes et les conséquences de la baisse du nombre d'experts techniques internationaux, dans le but d'améliorer notamment l'attractivité de ce métier et rétablir un lien fort entre nos objectifs prioritaires et la réalité du terrain.